



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Chaque année, l'Etat publie son budget prévisionnel pour l'année à venir en y retranscrivant ses engagements et volontés politiques pour le pays. Ce projet de loi finances comporte des mesures applicables à l'ensemble des acteurs du pays : citoyens, entreprises, institutions et collectivités territoriales. Ces dernières doivent en faire une retranscription dans un rapport d'orientations budgétaires, présenté à leurs élus locaux, afin de leur permettre de mettre en corrélation ces orientations nationales avec leur environnement local.

Le débat permet ainsi à l'Assemblée délibérante d'appréhender au mieux la préparation de son budget primitif en lui apportant des informations claires et précises sur la situation financière de la collectivité.

Le budget 2018 de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron a été dédié à l'émergence de son identité propre suite à la fusion de 2017 et a permis des projets communs à ses 13 communes membres, tant en lien avec de nouvelles compétences (actions de développement économique, promotion du tourisme) qu'avec une vision globalisée de l'existant (définition de nouvelles modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres, attribution d'un nouveau marché de portage repas pour une livraison unifiée sur l'ensemble du territoire, définition d'une politique de soutien aux associations, etc.)

Pour 2019, il convient de continuer ce travail de convergence pour concrétiser les engagements pris sur 2018, affirmer la construction de la « marque » Quercy Vert-Aveyron et stabiliser l'intercommunalité face aux enjeux politiques annoncés pour les prochaines années.

I - Les ambitions nationales : « Soutenir le travail, investir pour l'avenir »

Basé sur un prévisionnel de croissance à 1,7%, le budget 2019 du Gouvernement tend à réaffirmer ses engagements à rétablir l'équilibre des finances publiques tout en accomplissant la transformation de son modèle économique à travers plusieurs axes de réflexion tels que :

- **Baisser les prélèvements obligatoires pour tous les français** : Suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, exonération de cotisations sociales pour les heures supplémentaires etc.

- **Favoriser le travail et renforcer l'attractivité des entreprises** : Revalorisation de la prime d'activité, poursuite de la baisse des impôts sur les sociétés etc.

- **Protéger socialement et physiquement les Français** : revalorisation du Minimum Vieillesse et des allocations d'adulte handicapées, moyens supplémentaires alloués aux armées, à la justice et à la sécurité intérieure.

- **Préparer l'avenir** : effort budgétaire porté sur l'éducation et la recherche pour mieux former les futures générations et accentuation de la réforme de l'action publique pour améliorer la qualité des services aux citoyens.

Toutes ces mesures nouvelles s'inscrivent dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques avec une hypothèse de seulement 0.6% d'augmentation par rapport à 2018 et un déficit public estimé à 1.9% pour 2019.

Les mouvements sociaux, qui ont émergé en fin d'année 2018, viendront surement nuancer ce prévisionnel au regard des mesures sociales annoncées début décembre, estimées à 10 milliards d'euros.

Côté inflation, celle-ci atteindrait en moyenne pour l'année 2018 les 1.8%, pour une prévision de baisse en 2019 à 1.4%. Ce taux d'inflation doit être mis en parallèle avec le taux du Livret A (1^{er} placement d'épargne des français) qui lui est figé à 0.75% depuis 2017 pour une durée de 2 ans, suite à la volonté du gouvernement de l'époque de créer plus d'attrait des épargnants pour les fonds bloqués (type assurance vie).

On parle alors de rendement négatif de l'épargne sous un livret A (*par exemple dans un foyer français, l'épargne sous un livret A ne permet pas de compenser l'augmentation du coût de la vie, à dépenses et revenus constants*).

II – L'application des mesures au contexte local

Même si aucun changement notable n'est à attendre de ce nouveau projet de loi de finances pour l'année 2019, la poursuite de certaines mesures antérieures viendra modeler quelque peu les budgets locaux.

A) La stabilité des concours financiers de l'Etat

Principale dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être maintenue pour l'année 2019. En effet, après des années de baisse, la fin du pacte financier et l'arrêt des prélèvements liés à la contribution à l'effort de redressement des finances publiques devrait permettre à la DGF de renouer avec la stabilité.

Le texte prévoit, par ailleurs, une réforme de la dotation d'intercommunalité en faveur des Etablissements Publics lésés et dont la dotation par habitant perçue en 2018 est inférieure à 5€.

Article 79 du PLF 2019 : « Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la dotation par habitant perçue en 2018 est inférieure à 5€ bénéficient en 2019, [...] d'un complément égal à la différence entre une attribution de 5€ par habitant, multipliée par la population des communes que l'établissement regroupe au 1^{er} janvier de l'année de répartition, et l'attribution perçue en 2018. Les

établissements dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur en 2019 au double du potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie ne bénéficient pas de ce complément ».

Ces nouvelles dispositions, favorables à la CC QVA, entraîneraient les effets suivants :

	Population DGF 2018	Potentiel fiscal par habitant	DGF 2018
CC Quercy Vert Aveyron	22 862	91.92€	107 845€

Soit 4.71€ de DGF par habitant en CCQVA

En conséquence, pour 2019, la DGF devrait être augmentée, selon le calcul suivant de : 6 465€

$$= [5€ \times \text{population DGF}] - \text{dotation 2018}$$

$$= 5 € \times 22\,862 - 107\,845 = 6\,465€$$

Ainsi, la DGF pour 2019 devrait correspondre à un montant de 114 310€.

Concernant les autres concours financiers de l'Etat, les soutiens à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenus à un niveau de 2.1 milliards d'euros dont 1.8 milliards pour le bloc communal (communes + EPCI), répartis entre la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local et la dotation politique de la ville.

B) Le devenir de la fiscalité locale

Le projet de loi de finances 2019 contient plusieurs mesures fiscales notables, telles que :

- La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** sera augmentée entre 2021 et 2025 dans le but d'inciter à la valorisation plutôt qu'à l'incinération et au stockage des déchets. Ainsi, en 2021 la TGAP décharge passerait de 30€ à 54€ par tonnes de déchets enfouis et l'incinération passerait de 8€ à 20€ par tonne. En parallèle et pour compenser l'effet de cette mesure, une baisse du taux de TVA sur les opérations de traitement et de valorisation des déchets est prévue. Cette disposition aurait des conséquences importantes sur la contribution de la CCQVA au Syndicat Départemental des Déchets, chargé du traitement des déchets du territoire.

- La perte de recettes entraînée par l'exonération des Cotisations Foncières des entreprises réalisant un faible chiffre d'affaires sera compensé par le Gouvernement.

- La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec une possible révision de son calendrier de mise en œuvre suite aux mesures énoncées par Monsieur le Président de la République le 10 décembre 2018 en réponse au mouvement social national – Abattement de 100% dès 2019 ?

Pour rappel, votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation pour 80% des ménages devait initialement se faire en 3 paliers :

2018	Abattement de 30%
2019	Abattement de 65%
2020	Abattement de 100%

Faisant suite à une promesse électorale, la suppression de la taxe d'habitation a été mise en œuvre unilatéralement, sans démarche de révision de la fiscalité locale et surtout, sans système de compensation clair et précis pour les collectivités territoriales.

A ce jour, quelques pistes de réflexion ont été dévoilées faisant apparaître 3 scénarios de compensation :

- transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI, au prorata de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation – péréquation horizontale

- transfert intégral de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et transfert d'une fraction d'impôt national (type TVA) aux EPCI.
- transfert d'une fraction d'impôt national au bloc communal et aux EPCI avec perte du pouvoir de taux.

Pour information, la non compensation de cette mesure correspondrait à une suppression de recette d'environ 1.4 millions d'euros pour la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron (*données état 1259 BP 2018*) et remettrait en cause la pérennité de ses ressources. Afin d'éclaircir cette question, un projet de loi rectificatif dédié à une refonte de la fiscalité locale est attendu courant 1^{er} trimestre 2019. Il devrait permettre de poser les règles de ces réformes fiscales et assurer plus de visibilité aux collectivités quant à leurs recettes.

C) La question de l'emploi

Pour l'année 2019, le Gouvernement garde le cap sur la baisse des crédits liés à sa politique de l'emploi par le biais, notamment, d'une nouvelle réduction du nombre des contrats aidés, passant de 200 000 en 2018, à seulement 130 000 en 2019.

En Quercy Vert-Aveyron, une réflexion sur le devenir de ces contrats aidés avait déjà été menée lors du budget primitif 2018, avec pour objectif de maintenir 15 postes sur les 24 concernés. Ces contrats étant très présents dans le secteur de l'animation en centre de loisirs, une réflexion parallèle avait été menée sur la baisse des taux d'encadrement.

En combinant les deux réflexions, l'économie attendue pour 2018 était d'environ 83 000€ comparé à leur maintien en Contrat à Durée Déterminée classique et de 206 000€ pour 2019.

A ce jour, sur les 24 contrats aidés présents dans la collectivité au moment de ce chiffrage :

- 5 sont toujours en cours et devraient arriver à terme courant 2019
- 3 ont fait l'objet d'un renouvellement en PEC (Parcours Emploi Compétences)
- 1 a fait l'objet d'une titularisation
- 7 ont été renouvelés en Contrat à Durée Déterminée
- 8 ont pris fin, sans renouvellement ou remplacement

III – Le budget de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

Initialement, la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron fonctionnait avec 1 budget principal et 4 budgets annexes (Eau Potable – Assainissement – Service d'Aide à Domicile – Office de tourisme).

Le transfert des Zones d'Activités Economiques des communes de Bioule et Nègrepelisse a impliqué l'ouverture de deux budgets annexes supplémentaires sur l'exercice 2018, portant ainsi le nombre à 7 (1 budget principal + 6 budgets annexes).

BUDGET PRINCIPAL Compte Administratif 2018 Prévisionnel

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Dépenses	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
011 - charges à caractère général	1 324 321 €	1 654 955,00 €	1 582 780,03 €
012 - charges de personnel	5 393 752 €	5 743 712,00 €	5 589 421,21 €
participation aux budgets annexes et mises à disposition	204 161 €	179 062,00 €	211 420,96 €
014- Atténuations de produits (FNGIR)	217 278 €	217 278,00 €	217 278,00 €
65- Charges de gestion	1 313 143 €	1 723 908,00 €	1 663 739,17 €
66- Charges financières	79 300 €	78 083,00 €	77 113,27 €
67 - charges exceptionnelles-	3 980 €	15 405,00 €	2 437,53 €
68 - dotations aux amortissements	429 076 €	427 371,00 €	414 576,85 €
022- Dépenses imprévues		281 082,00 €	
023- Virement à la section d'investissement		628 907,00 €	
	8 965 010 €	11 383 408 €	9 758 767,02 €

Recettes	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
002 - excédent antérieur	1 299 237 €	1 931 770,00 €	1 931 769,84 €
013- Aides à l'emploi CNASEA	252 657 €	137 136,00 €	137 560,29 €
6419- Remboursement IJ	178 501 €	57 666,00 €	99 077,49 €
Remboursement MAD Personnel	216 425 €	125 650,00 €	229 322,39 €
70- Produits de service (régie)	655 700 €	871 600,00 €	863 020,56 €
Autres produits et participations	220 351 €	272 177,00 €	342 300,67 €
73- Contributions directes	3 122 446 €	3 172 984,00 €	3 209 815,00 €
73- TEOM	2 023 045 €	2 093 814,00 €	2 106 737,00 €
Dotations et participations	570 310 €	560 472,00 €	609 344,00 €
FCTVA sur dépenses fonctionnement	1 103 €	0,00 €	8 059,18 €
Subventions	2 222 710 €	2 036 168,00 €	2 008 362,92 €
042- Quote part subvention	124 293 €	123 971,00 €	123 970,80 €
77- Produits exceptionnels	34 143 €		17 777,50 €
	10 920 921 €	11 383 408 €	11 687 117,64€

Dépenses	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
001 - solde d'exécution reporté	477 873 €		
13 - quote part subventions	124 293 €	123 971,00 €	123 971 €
16- emprunts et dettes	196 493 €	204 127,00 €	204 127 €
16- Avance vers budgets ZA		32 000,00 €	
20- immobilisations incorporelles	23 899 €	45 000,00 €	28 627 €
20- RAR		5 000,00 €	
204- Subvention d'équipements	68 000 €	266 478,00 €	59 700 €
204- RAR		100 700,00 €	
21 - immobilisations corporelles	128 608 €	360 322,00 €	
21- Participation achat Maison de Santé		100 000,00 €	160 642 €
21- RAR		22 293,24 €	
23 - immobilisations en cours TTC	172 498 €	289 168,96 €	133 918 €
23-RAR		86 206,80 €	
	1 191 664 €	1 635 267,00 €	710 984,90 €

Recettes	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
001- Solde d'exécution reporté		194 254,00 €	194 252,94 €
021 - virement de la session fct.		628 907,00 €	
1068- Affectation de résultat	606 161 €	1 284,00 €	1 283,68 €
FCTVA	126 706 €	54 000,00 €	53 945,83 €
13 - subvention d'investissement	182 221 €	162 003,00 €	91 615,62 €
13- RAR		60 417,00 €	
13- subvention annuité		7 031,00 €	7 030,70 €
16- Emprunt participation achat maison de santé		100 000,00 €	
	915 088 €	1 207 896,00 €	348 128,77 €

A) Compte administratif 2018 – Budget principal (données prévisionnelles)

Section de Fonctionnement

	2017	2018
Résultat exercice	656 673.49€	- 3 419.22€
Résultat cumulé	1 955 910.83€	1 928 350.62€
Affectation de résultat	- 1 283.68€	- 378 094.28€
Excédent après affectation résultat	1 931 769.84€ (avec reprise déficit SAMAD)	1 550 256.34€

Section d'Investissement

	2017	2018
Résultat de l'exercice	630 372.62€	- 142 532.22€
Résultat cumulé	152 499.36€	51 720.72€
Solde Restes à réaliser	- 153 783.04€	- 429 815.00€
Affectation de résultat	- 1 283.68€	- 378 094.24€

1) Lecture des premiers résultats du compte administratif

Concernant la section de Fonctionnement, nous pouvons observer en première lecture une dégradation importante du résultat d'exercice en fonctionnement (+ 656 673€ en 2017 contre -3 419€ en 2018), soit un écart de 660 092€ entre les deux exercices.

Plusieurs éléments peuvent notamment expliquer ce constat :

- Le résultat de 2017 était anormalement élevé, du fait de recettes exceptionnelles perçues sur cet exercice suite à de nombreuses régularisations (*MSA, Agence de l'eau etc.*) à hauteur de 133 000€ environ.

- Peu d'investissements avaient été réalisés durant l'année 2017, expliquant la faible affectation de résultat (1 283€). Selon une moyenne des exercices précédents, les affectations de résultat s'élèvent à environ 260 000€.

L'excédent, une fois corrigé de ces particularités aurait dû être porté à 263 000€ pour 2017.

- Le budget principal s'est vu attribué dans son périmètre de financement l'activité du Portage de repas, jusqu'alors intégré dans le budget annexe du SAMAD (*procédé obligatoire pour la mise en place de la tarification avec le Conseil Départemental*). Cette activité génère un déficit d'environ 40 000€ sur l'année 2018.

- Avec la fin des contrats aidés, une perte de recettes avait été estimée et attendue à hauteur de 90 000€ pour l'exercice 2018. En réalité, cette perte s'est portée à 115 096 euros.

Une fois ces éléments pris en compte, le résultat 2018 attendu aurait pu être de l'ordre de + 110 000€ or il est de -3 419€. Il convient donc de s'intéresser à l'évolution des postes de dépenses et recettes pour comprendre ce constat.

FONCTIONNEMENT

Dépense	Evolution CA 2017/ 2018
011- Charges à caractère général	19.52%
012 - charges de personnel	3,63%
<i>Dépenses imprévues pour personnel</i>	-
Mises à disposition du personnel	3,56%
014- Atténuations de produits (FNGIR)	0,00%
65- Charges de gestion	21,07%
66- Charges financières	-2,76%
67 - charges exceptionnelles-	-38,76%
68 - dotations aux amortissements	-3,38%
022- Dépenses imprévues	-
023- Virement à la section d'investissement	-
	8,85%
<i>(Hors portage repas)</i>	5.46%

Recettes	Evolution CA 2017/ 2018
013- Aides à l'emploi CNASEA	-45,55%
6419- Remboursement IJ	-44,49%
Remboursement MAD Personnel	5,96%
70- Produits de service (régie)	31,62%
Autres produits et participations	55,34%
73- Contributions directes	2,80%
73- TEOM	4,14%
Dotations et participations	6,84%
FCTVA sur dépenses fonctionnement	630,47%
Subventions	-9,64%
042- Quote part subvention	-0,26%
77- Produits exceptionnels	-47,93%
	7.02%
<i>(Hors portage repas)</i>	4.95%

Au regard de ces pourcentages, il apparaît que les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2018 de 8.85% par rapport à 2017, alors que les recettes, elles, n'ont augmentées que de seulement 7.02%.

Sans prendre en compte les données relatives à l'activité portage repas, nous arrivons à une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5.46%, soit très largement au-dessus du seuil recommandé par le gouvernement dans la loi de finances pour 2018, c'est à dire 2%. Ce déficit d'exercice vient modifier les ratios et les soldes de gestion de l'intercommunalité sur la base de ces éléments :

Soldes de gestion	2017	2018
6 Total des produits de fonctionnement courant	9 463 248 €	9 613 600 €
11 Total des charges de fonctionnement courant	8 452 655 €	9 264 639 €
12 Excédent brut courant	1 010 593 €	348 960 €
Produits réels de fonctionnement	9 497 391 €	9 631 377€
Dépenses réelles de fonctionnement	8 456 635 €	9 267 076€
17 Epargne de gestion	1 040 756 €	364 300 €
18 frais financiers comptabilisés	79 300 €	77 113 €
19 Epargne brute	961 456 €	287 187 €
20 remboursement du capital	196 493 €	204 127 €
21 Epargne nette	764 963 €	83 060 €

	<i>Moyenne de la strate</i>	2017	2018
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	-		
Dépenses réelles de fonctionnement /population	279 €	388 €	409 €
Charges de gestion générale (011) /dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	15,51%	16,94%
Frais de personnel (012) /dépenses réelles de fonctionnement	39,20%	65,58%	62,08%
Intérêts payés (66) /dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	0,93%	0,83%
Autres charges de gestion courante (65) /dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	15,38%	17,81%
Ratio de rigidité/RRF	56%	73,87%	78,45%
<u>Recettes de fonctionnement</u>	-		
Recettes réelles de fonctionnement/population	333 €	432 €	421 €
D.G.F./recettes réelles de fonctionnement	54%	27,92%	24,20%
Impôts et taxes/population	199 €	251,89 €	252,26 €
<u>Effort d'équipement et financement</u>			
Dépenses réelles d'investissement/population	73 €	27 €	26 €
taux d'équipement =	21,80%	3,43%	3,36%
Dépenses d'équipement brut/RRF			
<u>Charge de la dette et marge de manœuvre</u>			
Encours de la dette au 31.12.N/population	192 €	88 €	76 €
Encours de la dette au 31.12.N/épargne brute	5 à 7 ans	2,0 ans	6,0 ans
MAC = Dépenses réelles de fonctionnement +remboursement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	89,00%	91,95%	99,14%

La comparaison des ratios de la CCQVA avec la moyenne de la strate est à relativiser en raison des compétences de la collectivité (services à la personne essentiellement).

A travers ces résultats on peut établir plusieurs constats :

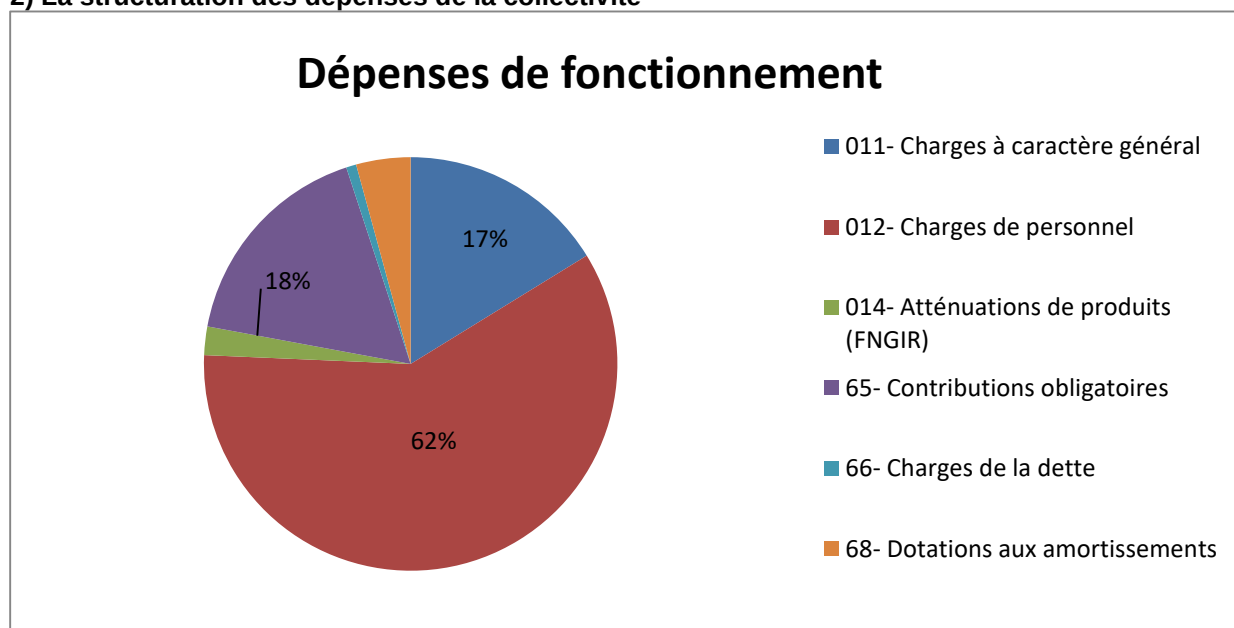
- Les dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles) ont nettement progressé entre 2017 et 2018 et de façon plus accélérée que les recettes, d'où un excédent brut courant qui s'amincit et par ricochet une épargne de gestion aussi.

Malgré la baisse de la dette (intérêt et capital), l'épargne nette de gestion, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à provisionner pour de futurs investissements, diminue de manière importante.

- Le ratio de rigidité : Il permet de mesurer le poids des dépenses difficilement compressibles dans la section de fonctionnement, tel que les charges de personnel, les contributions obligatoires et les intérêts de la dette qui sont des dépenses pour lesquelles la collectivité a contracté des engagements (*personnel = titularisation / contributions obligatoires = politiques de subvention et adhésion à des syndicats / dettes = contrats de prêts*). Plus ce taux de rigidité approche les 100%, plus cela veut dire que la collectivité est contrainte par des dépenses pour lesquelles il peut lui être difficile de revenir dessus.

On peut voir sur 2018 que ce taux de rigidité a augmenté, ce qui veut dire que l'augmentation des charges s'est principalement portée sur des dépenses incompressibles.

2) La structuration des dépenses de la collectivité



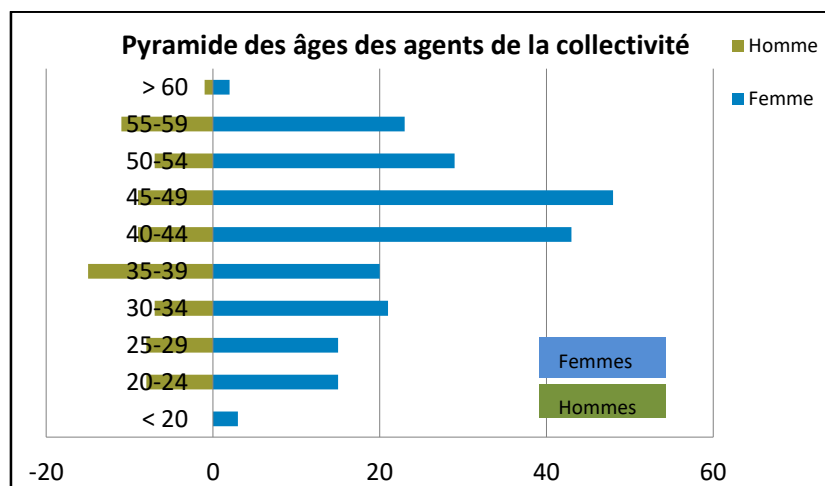
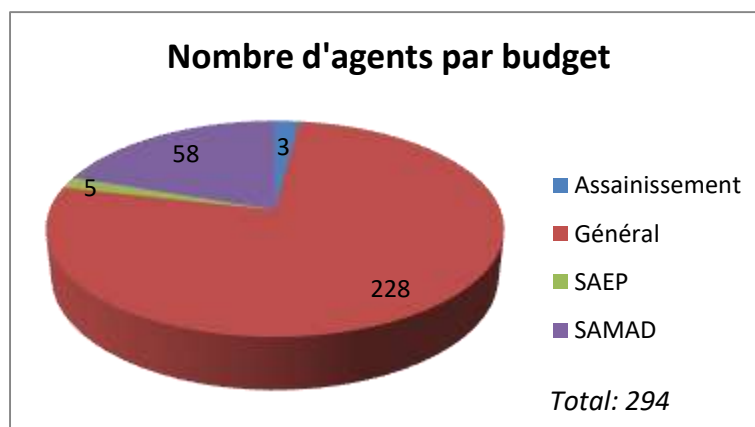
Les 3 principaux postes de dépenses de fonctionnement pour le budget général de la collectivité sont :

- . les dépenses de personnel
- . les charges à caractère général
- . les contributions obligatoires

a) Les dépenses de personnel

Celles-ci ont connu un accroissement de 3.63% (*hors Mises à dispositions*) par rapport à 2017 pour atteindre 5 800 842€ en 2018 au budget général, répartis dans les diverses compétences de la façon suivante :

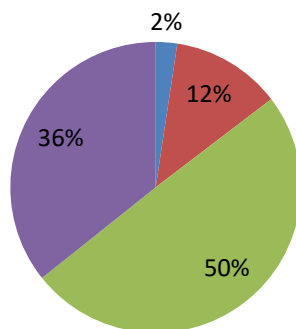
Services à la Population	•Enfance Jeunesse : 2 108 797 € •Petite Enfance : 963 156 € •Portage de repas : 114 214 €
Action Culturelle	•L'Atelier (musique / arts plastiques) : 242 575 € •Réseau de la Lecture Publique : 300 538 €
Développement Economique	•Tourisme : 92 969 € •Espace Rural Emploi Formation : 70 433 €
Aménagement du Territoire	•Voirie : 126 710 € •SIG / Informatique : 75 321 € •Urbanisme : 70 205 €
Environnement	•Collecte des déchets : 735 819 € •GEMAPI / Cours d'eau : 78 662 €
Services Ressources	•Administration générale : 661 285 € •Entretien des locaux : 160 151 €



Si on regarde les caractéristiques de notre masse salariale globale, c'est-à-dire sur l'ensemble des budgets, on peut dire qu'un **agent « type » de la collectivité d'aujourd'hui est une femme, âgée entre 45 et 49 ans, titulaire de catégorie C et travaillant dans le secteur de l'animation en centre de loisirs.**

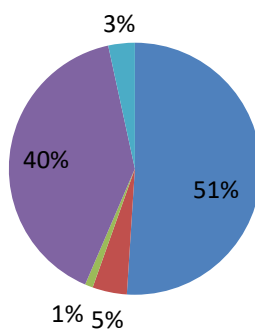
Répartition par catégorie

■ A ■ B ■ C ■ Hors cadre d'emploi (ex : contrats aidés)



Répartition par statuts

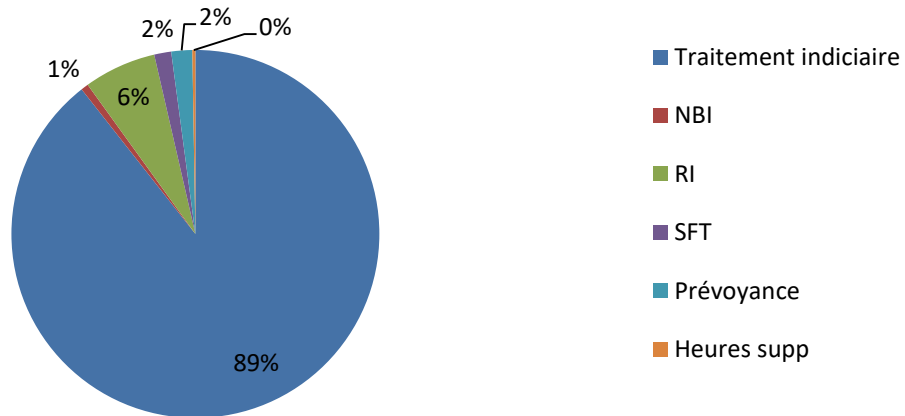
■ Titulaires ■ Stagiaires ■ CDI
■ Contractuels ■ Contrats aidés



Détail des éléments de salaire sur l'année 2018

Traitement indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	SFT	Prévoyance	Heures supplémentaires
3 835 496 €	28 068 €	272 886 €	64 053 €	11 244 €	11 453 €

Détail des éléments de salaire



Personnel mis à disposition :

Des communes vers CCQVA	18 agents	Dépenses 187 071€
CCQVA vers commune/ SDD	6 agents	Recettes 70 577€

Les perspectives à prendre en compte pour 2019 :

- ❖ Evolution de la rémunération pour 2019 :
 Au 1^{er} janvier 2019, le SMIC augmente de 9.88€ à 10.03€ (*seuls les contrats aidés sont concernés*)
 La grille indiciaire est réévaluée par rapport au Transfert Prime Point pour les titulaires : le 1^{er} Échelon passe à un IB 348 = 10.07€/h (contre 10.04€/h pour l'ancien IB à 347)
- ❖ Temps de travail :
 L'année 2019 devra marquer la finalisation de l'harmonisation des temps de travail, notamment entre les deux équipes de collecte (*équipe de Nègrepelisse et Monclar*) tant au niveau de leurs temps de travail que de la récupération des heures (RTT) afin de limiter le recours aux remplacements.
- ❖ Départ à la retraite et recrutement :
 A ce jour, un seul départ à la retraite est prévu pour un agent de catégorie C présent en médiathèque

Au niveau des recrutements, ceux envisagés sont :

Service	Poste	Période	Voie	Temps de travail
Office du tourisme	Directeur	2sd semestre	Statutaire cat. A	35h/ semaine
Services à la personne	Assistante administrative	2sd trimestre	Statutaire cat. C	21h/ semaine
SAEP	Technicien	2sd trimestre	Statutaire cat. B	35h/ semaine

- ❖ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail :
 La poursuite de la mise à jour des Documents Unique est à prévoir en 2019.
- ❖ Action sociale :
 Les actions menées précédemment devraient être reconduites à savoir, une subvention de 5 000€ pour l'Amicale du personnel, la distribution de chèques Cad'hoc et Culture pour un prévisionnel de 22 000€ et la participation à la prévoyance pour 11 244€.

b) Les charges à caractère général

Celles-ci ont augmenté de 19.52% entre 2017 et 2018 du fait, notamment de l'intégration du portage repas dans le budget général. En effet, la dépense relative à l'achat des repas auprès de l'hôpital de Nègrepelisse représente à elle seule environ 149 000€ pour 2018.

Afin de contenir la poursuite de cette augmentation, certains postes de dépenses ont fait l'objet de renégociations ou de procédures de marchés publics afin de limiter leur accroissement sur 2019 ;

- Un marché relatif aux fournitures administratives vient d'être attribué afin de rationaliser ce poste de dépenses. Avec la passation de ce marché, le montant 2019 alloué à ce poste de dépenses est estimé à 7 140€ pour le budget général (contre 10 300€ réalisés en 2018).

- Une réflexion autour des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules a été engagée. Le parc de véhicules de la collectivité vieillissant, les dépenses relatives à son entretien se sont accentuées (environ 117 000€ de dépenses en 2018), notamment pour le service de la collecte. L'achat d'une nouvelle benne, qui devrait être livrée courant 1^{er} trimestre 2019, pour assurer le ramassage des ordures ménagères devraient atténuer ce phénomène. Le lancement d'un appel d'offres pour contractualiser l'entretien de ce parc de véhicules est actuellement en cours de réflexion.

- Les compétences du Syndicat Départemental d'Electricité ont été sollicitées pour établir un diagnostic des installations et contrats électriques de la collectivité dans le but de diminuer les dépenses.

c) Les contributions obligatoires

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux frais d'élus, à la politique de subventions de la collectivité et à ses diverses participations à des syndicats ou autres.

- Les indemnités d'élus sont en légères hausses par rapport à 2017 du fait de l'année pleine de l'exercice de leurs mandats dans la nouvelle intercommunalité née de la fusion. En effet, en 2017, le Président et ses vices présidents ont été élus fin janvier engendrant de ce fait une rémunération sur seulement 11 mois et non 12.

- Les subventions aux associations : La politique intercommunale de soutien aux associations, votée en février 2018, a permis de définir une série de critères afin de respecter la réglementation en vigueur, notamment en termes de conventionnement, de plafonnement des montants de subvention et de principe de spécialité des établissements publics (intervention limitée auprès des associations dont l'objet ou l'action relève d'un domaine de compétence intercommunal). Le montant attribué aux différentes associations remplissant les critères d'attribution de subventions en 2018 a été de 128 500€. A première vue, ce montant devrait rester stable pour 2019.

- La participation à divers organismes/ syndicats. Pour exercer certaines de ses missions, la collectivité a fait le choix de déléguer sa compétence à des syndicats (PETR Midi Quercy, Syndicat Départemental des Déchets, Syndicat Départemental d'Aménagement Numérique etc...). Ces syndicats sont gérés par des organes délibérants qui leur sont propres et dans lesquels siègent des représentants de la collectivité. Les décisions qui y sont prises, notamment en terme de participation financières, s'imposent de facto à la collectivité adhérente.

Syndicats	Montants versés en 2018
Syndicat départemental des déchets	1 226 976€
Syndicat d'aménagement numérique	76 894€
Syndicat Tesco-Tescounet	7 110€
PETR Midi Quercy	138 806€
TOTAL	1 449 786€

Enfin, il convient de noter que pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement devraient subir une augmentation dans le domaine de l'enfance jeunesse en raison de l'harmonisation de la compétence sur l'ensemble du territoire.

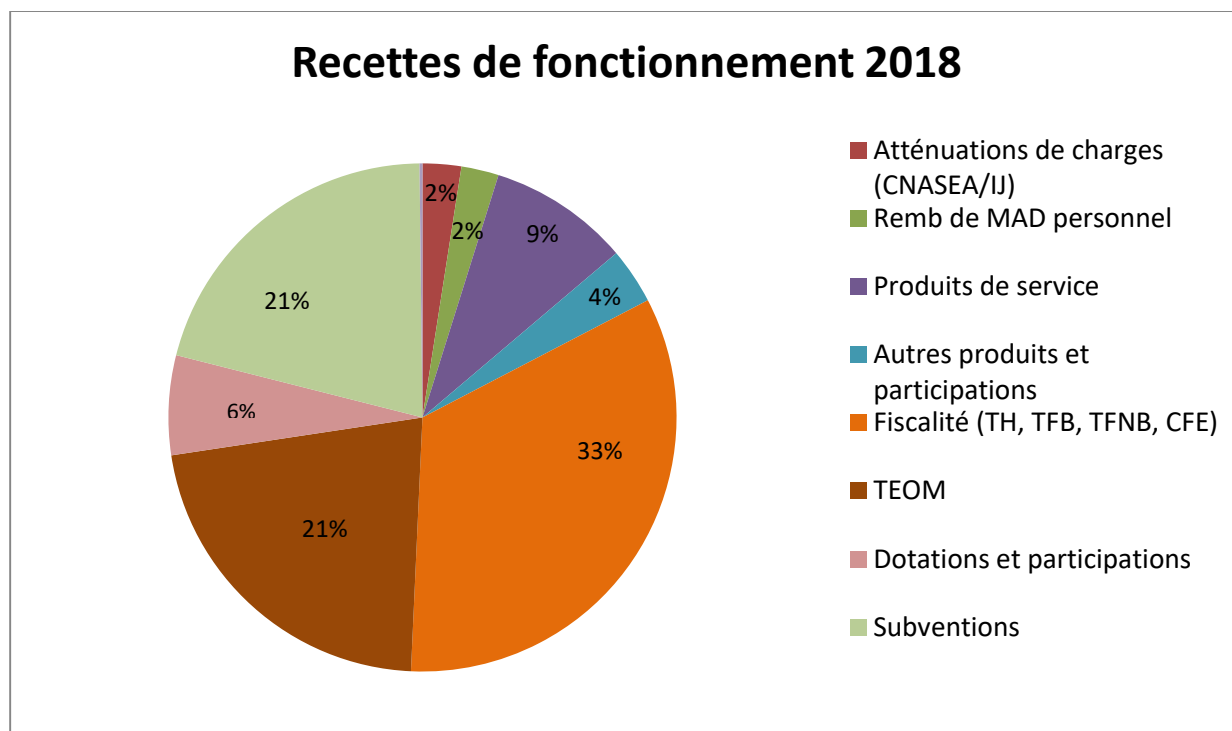
En effet, lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018, le choix de l'harmonisation de la

compétence enfance jeunesse sur l'ensemble du nouveau périmètre a été posé. Réunie le 1^{er} février, la commission de cette thématique s'est prononcée sur un scénario d'harmonisation après avoir étudié diverses possibilités. Sa proposition, qui sera soumise au vote du Conseil Communautaire le 28 février 2019 est la suivante : Mettre en place une équité fiscale entre les structures de « l'ex Terrasses et Vallée de l'Aveyron » et celles de « l'ex Quercy Vert » pour les temps du mercredi et des vacances (hors périscolaire) + reprendre en régie Verlhac Oxygène à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Le cout global est estimé à environ 150 000€. En pratique cela donnerait le schéma ci-dessous :

Périscolaire (avant et après classe)	Reprise	Modalités de reprise
Verlhac Tescou - Garderie	X	
La Salvetat Belmontet - Garderie	X	
Genebrières - Garderie	X	
Léojac - Garderie	X	
Monclar Familles rurales - ALAE	Oui	Subvention : Valorisation des Mises à Disposition + reversement CEJ
Ex TVA - ALAE	Oui	Pas de changement
Mercredi après midi		
Verlhac Oxygène	Oui	Reprise en régie dès septembre 2019
Quercynou	Non / oui	Possibilité de mettre en place un "plan mercredi" pour professionnaliser l'offre existante
Camp Licornes	Oui	Subvention : nbre d'heures réalisées x Apport de fiscalité en TVA par heure
Ex TVA	Oui	Pas de changement
Vacances		
Verlhac Oxygène	Oui	Reprise en régie dès septembre 2019
Camp Licornes	Oui	Subvention : nbre d'heures réalisées x Apport de fiscalité de fiscalité en TVA par heure
Ex TVA	Oui	Pas de changement

3) Les recettes de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement du budget général de la collectivité sont donc :

- Les contributions directes (*Fiscalité + TEOM*)
- Les subventions
- Les produits de service

a) Les contributions directes

Les contributions directes, c'est-à-dire la fiscalité ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, représentent le premier poste de recettes de fonctionnement de la collectivité, pour 5 316 552 euros en 2018.

Depuis 2017, le taux de fiscalité (*TH, TFB, TFNB et CFE*) fait l'objet d'un lissage entre les deux anciennes Communauté de Communes afin d'arriver à un taux commun applicable sur l'année 2023.

Concernant les bases (*TH, TFB, TFNB, CFE et TEOM*), celles-ci ont connu entre 2017 et 2018 une augmentation d'environ 2.5% en raison, notamment, de la dynamique de construction du territoire, que ce soit sur l'une ou l'autre des deux anciennes Communauté de Communes. Cependant, afin de rester dans une hypothèse de vigilance, **il est prudent d'estimer que sur 2019, l'évolution sera d'environ 2% pour un produit estimé à 5 422 883€ (données prévisionnelles, en attente de l'état 1259)**

Bases fiscales	2017	2018	Prév. 2019
Base TH	20 004 429	20 290 000	20 695 800
Base TFB	13 634 779	14 000 000	14 280 000
Base TFNB	640 264	646 500	659 430
Base CFE	2 177 251	2 230 000	2 274 600
Base TEOM	14 413 010	14 977 211	15 276 755

b) Les subventions

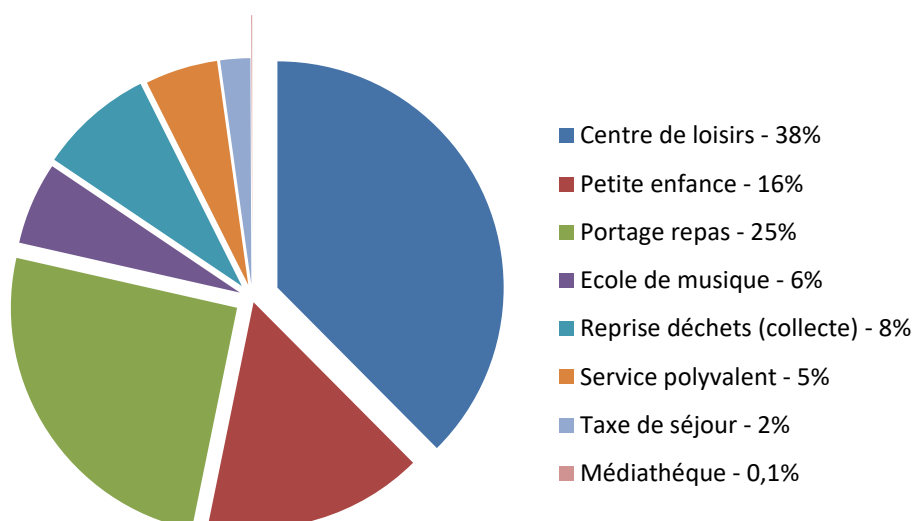
Deuxième poste des recettes de fonctionnement, les subventions des différents partenaires de la collectivité représentent sur l'exercice 2018 du budget général un montant de 2 008 362 euros. Sans surprise, le 1^{er} partenaire est la CAF, avec plus de 1 653 000€ de financement pour le domaine de la petite enfance et l'enfance jeunesse, suivi de CITEO (*anciennement Eco-emballages*) pour 178 000 euros environ au titre de la revalorisation des déchets.

Depuis 2018 et depuis la baisse des aides accordées par l'Agence de l'eau, celle-ci s'efface peu à peu du paysage des partenaires principaux de la collectivité pour les domaines de l'eau, l'assainissement et les cours d'eau. Ce recul n'est pas à négliger pour les futurs exercices, notamment en matière de cours d'eau pour le budget principal ou bien encore dans les futurs projets liés à l'eau potable ou l'assainissement.

c) Les produits de service

Les produits de service sont les produits issus de la tarification des services. Pour 2018, ils se décomposent de la façon suivante :

Produits de services 2018



Depuis l'exercice 2018, l'activité du Portage repas est comptablement intégrée dans le budget général, ce qui vient de facto augmenter ses produits de service (2017 = 655 700€ contre 863 020€ en 2018).

En comparant les années 2017 et 2018, sans prise en compte de l'activité du portage repas, les produits de service de 2018 correspondent à 664 693€, soit 11 007€ de moins qu'en 2017.

Cette baisse s'explique, pour partie, par la diminution du nombre d'heures réalisées dans les structures de la Petite Enfance (- 5 784 heures) ainsi qu'une erreur dans la comptabilisation des frais de transport et de reprise du verre qui devrait être régularisée sur 2019.

B - La section d'investissement

Eu égard aux compétences majeures de la Communauté de Communes en terme de services à la personne, cette section a un volume financier moins important, dans le budget général, que la section de fonctionnement.

Les résultats de cette section se décomposent de la façon suivante pour l'année 2018 :

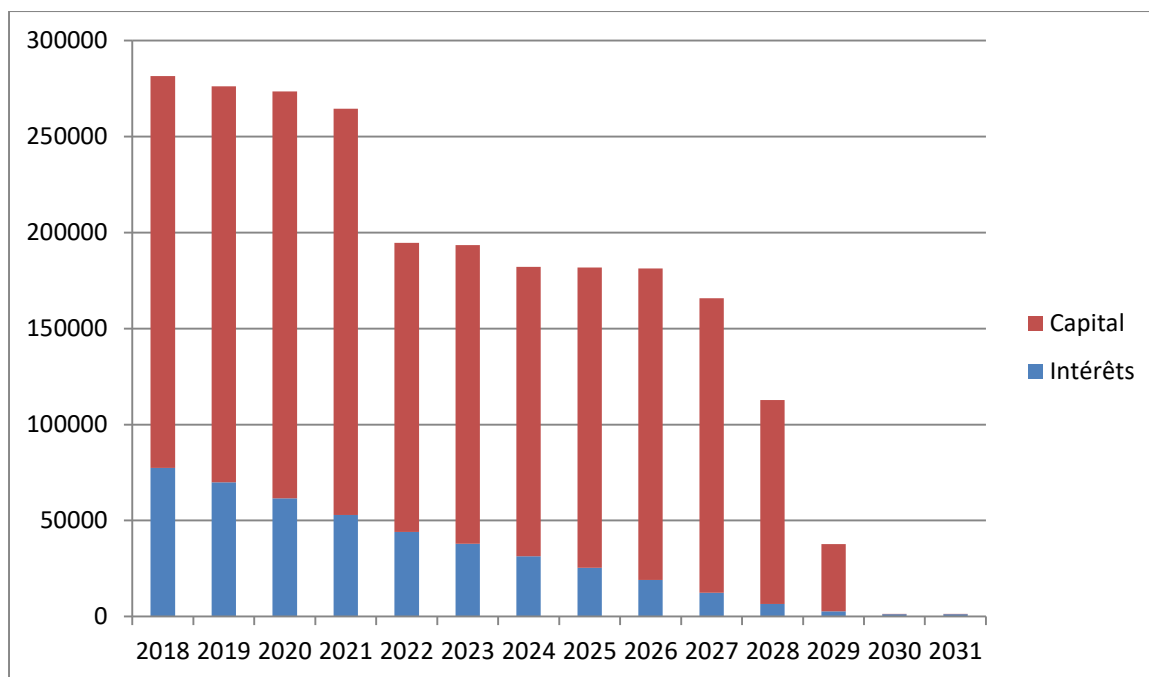
	2017	2018
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	393 005 €	382 887 €
HRS EMPRUNTS		
Dépenses d'équipement	325 005 €	323 187 €
Subventions et fonds de concours	68 000 €	59 700 €
RECETTES PERMETTANT DE FINANCER L'INVESTISSEMENT	1 073 890 €	235 652 €
Epargne nette	764 963 €	83 060 €
emprunt	0 €	0 €
aliénations	0 €	0 €
Dotations et fonds propres	126 706 €	53 946 €
Subventions	182 221 €	98 646 €
Autres	0 €	0 €
VARIATION DE L'EXCEDENT DE CLOTURE	680 885 €	-147 235 €

L'importante dégradation de l'épargne nette sur 2018, qui correspond à la faculté de la section de fonctionnement à dégager des ressources pour financer les dépenses d'investissement, vient impacter la capacité d'investissement de la collectivité et produit ainsi une variation négative de l'excédent de clôture.

En revanche, d'un point de vue plus favorable, il convient de souligner que le budget général possède un faible taux d'endettement du fait du non recours à l'emprunt depuis 2014.

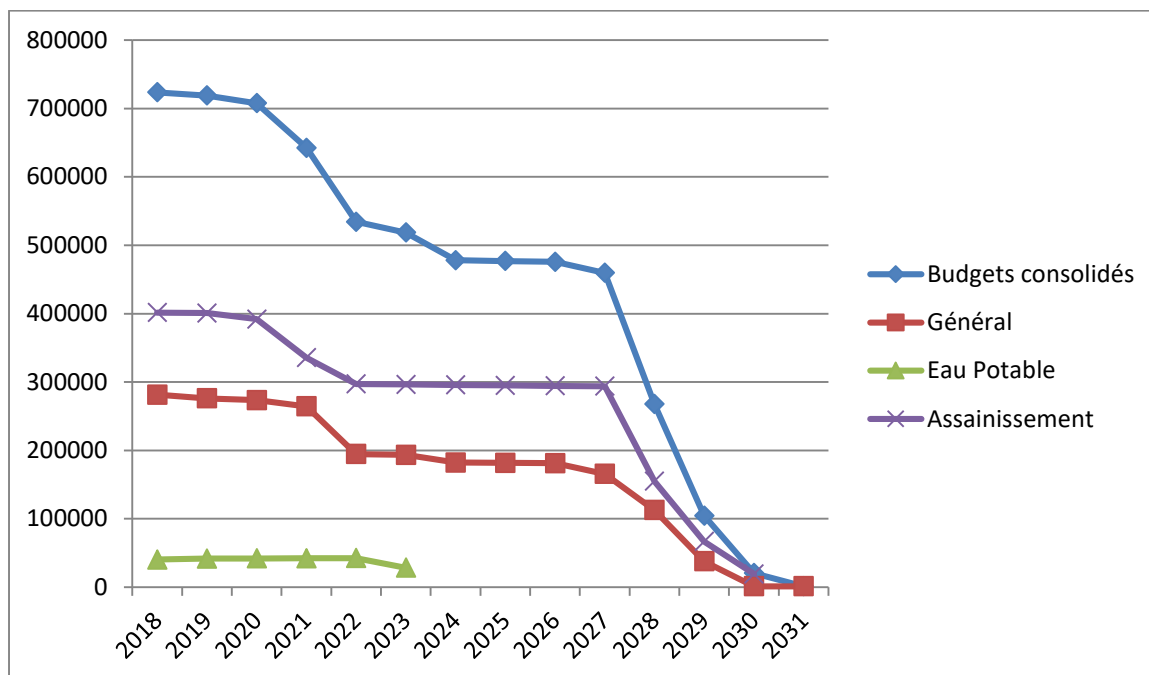
	Budget Général	Budget consolidé (B. Principal + annexes)
Total annuité 2018	281 239€	718 972€
Capital	204 126€	533 919€
Intérêts	77 113€	185 053€
Capital restant dû au 31.12.18	1 731 655€	4 472 548€

Le profil d'extinction de la dette du budget général s'articule autour d'un premier palier en 2022, en raison de la fin de plusieurs emprunts (gites sur La Salvetat Belmontet, Point lecture à Bioule, Bâtiment de collecte) et d'un second palier en 2028 (Médiathèques Nègrepelisse et Montricoux, Maison Intercommunalité etc...), comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Le profil d'extinction de dette du budget général est similaire à celui des budgets consolidés (Budget principal + budget annexe) : les paliers de 2022 et de 2028 s'affirment de la même façon (voir ci-dessous).

A noter que le budget de l'eau potable ne devrait plus avoir de dette en 2023.



Si l'épargne nette continue à se dégrader sur les prochains exercices, et notamment au budget général, le recours à l'emprunt pour les futurs projets d'investissement, et donc la révision du profil d'extinction de dette, sera à envisager.

1) Les dépenses d'investissement 2018

NATURE DE LA DEPENSE	Réalisées au 31.12.18	Restes à réaliser
Fonds de concours aux communes		169 500 €
Fonds de concours- Maison de Santé Montricoux	9 000 €	9 000 €
Opah	50 700 €	42 459 €
Logiciels SIRH	16 063 €	12 514 €
Gestion Electronique Documents (GED)	12 564 €	
Serveur informatique	9 232 €	
Matériel informatique	6 822 €	
Traçage parking Maison Interco	3 096 €	
Aménagement salle RDC- Panneaux acoustiques	3 066 €	
Petit équipement et mobilier divers	13 313 €	20 000 €
Tracteur- broyeur- remorque Cours d'eau	14 575 €	
3 véhicules Portage repas	92 360 €	
Borne électrique pour recharge des véhicules	9 137 €	
SDAN	57 841 €	
Benne à ordures ménagères		189 752 €
Containers	20 936 €	30 075 €
Voirie (reliquat travaux prog. 2017)	49 535 €	
Travaux Atelier (cadre alu, sous bassement, chgt fenêtre suite à grêle)	9 021 €	
Travaux cours d'eau		6 840 €
Travaux médiathèque Nègrepelisse	3 418 €	36 787 €
Mise aux normes accessibilité	2 208 €	
Divers travaux		24 938 €
TOTAL DEPENSES	382 887 €	541 865 €

En termes de recettes, le budget principal a bénéficié de plusieurs subventions ;

- Acquisition des 3 véhicules Portage repas : 19 060€
- Voirie programme 2017 : 60 417€
- Cours d'eau (programme 2015) : 5 381€
- Achat de matériel petite enfance : 1 000€
- Solde DETR pour Atelier Arts Plastiques : 3 481€
- *DETR Maison intercommunalité : 42 450€ (Restes à réaliser au 31.12.18)*
- *OPAH : 54 000€ (Restes à réaliser au 31.12.18)*
- *Véhicules électriques : 15 600€ (Restes à réaliser au 31.12.18)*

2) Les investissements à venir

La Communauté de Communes a pour projet la réalisation de plusieurs investissements concourant à l'exercice de ses compétences et visant à assurer son rayonnement sur le territoire.

a) Office de tourisme

Depuis mai 2018, la commune de Bruniquel s'est vue attribuée la labellisation Grand Site Occitanie par le Conseil Régional pour ses qualités et caractéristiques en termes de tourisme, engendrant la nécessité de réaménager l'Office de Tourisme Intercommunal.

Courant février, une première restitution du cout global de l'opération doit être faite par l'Architecte en charge du projet ce qui permettra d'établir un plan de financement en bonne et due forme et de solliciter les subventions adéquates.

A l'heure actuelle, le premier estimatif du cout du projet serait de l'ordre de 400 000€ (32 000€ de frais d'étude – 218 000€ de travaux – 150 000€ d'aménagement).

Même si aucune demande officielle de subvention n'a été formalisée à l'heure actuelle, les premiers échanges avec les divers partenaires laissent espérer les financements suivants :

Conseil Régional	30 % des travaux et de l'aménagement = 110 000€
Programme Leader	20 000€
DETR ou FSI	<i>Montant non défini</i>
Conseil Départemental	<i>Montant non défini</i>

b) Maison de Services aux Publics

Le projet de Maison de Services aux Publics sur la commune de Monclar de Quercy s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de maillage du territoire intercommunal en proposant des services complémentaires à la MSAP de Nègrepelisse en y intégrant des permanences des différents services de la Communauté de Communes et de ses partenaires. Initialement prévu dans les anciens locaux du Trésor Public de Monclar (8 Rue de la Greze), le projet pourrait être délocalisé dans les anciens bureaux administratifs de la Communauté de Communes Quercy Vert, situés au 33 Avenue de Montauban, pour une ouverture prévue en septembre 2019.

c) Réhabilitation de la Crèche de Saint Etienne de Tulmont

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté le projet de réhabilitation de la crèche de St Etienne de Tulmont permettant de rendre la structure plus fonctionnelle avec son activité actuelle. Le chiffrage du projet porte le montant des travaux à 256 000€ HT dont 80% sera subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (*soit 200 000€*).

La période la moins contraignante pour réaliser ces travaux est la saison estivale en raison des 3 semaines de fermeture annuelle de la structure, or les travaux étant prévus pour une durée de 4 mois, il conviendra sûrement de louer des algécos , pour un cout estimatif de 12 000€, pour permettre la continuité du service en dehors des congés d'été.

d) Les autres investissements de la Communauté de Communes – Budget principal

Ces montants ne sont que prévisionnels et ne seront définitifs qu'au moment de la présentation des budgets.

	DEPENSES	RECETTES
Fonds de concours communaux - enveloppe 2019	111 000,00 €	
RAR	169 500,00 €	
RAR Maison de Santé - Montricoux	9 000,00 €	
Programme Habitat (OPAH)	26 500,00 €	
RAR	42 459,00 €	54 000,00 €
Maison Interco		58 050,00 €
Logiciel (2051) filtrage site internet, complément SIRH	27 000,00 €	
RAR - SIRH (2051)	12 514,00 €	
RAR - Divers 21	20 000,08 €	
Divers 21 (renouvellement ordi, disques sauvegarde)	11 000,00 €	
Mobilier divers	7 650,00 €	
RAR - Cloisonnement bureau	1 338,00 €	
RAR - Divers 23	20 000,35 €	
Contrôle accessibilité (badges, automatisation portails)	18 000€	
Pole Enseignement artistique		
Divers 21 (divers équipement)	1 240,00 €	
Médiathèques		
Ecran de projection médiathèque de Negre	1 000,00 €	
Réhabilitation pieds de façade médiathèque Nègrepelisse	36 786,65 €	
Réhabilitation peinture après travaux médiathèque Nègrepelisse	2 491€	
Divers équipement (étagère, rehausseurs, rolles etc)	1 700,00 €	
Salle multimédia – Médiathèque de St Etienne	2 100,00 €	
Panneaux acoustiques	15 000€	
Cours d'eau		
Divers équipements	1 250,00 €	
RAR - Marché en groupement de commande Pont de Brive	6 840,00 €	
Marché en groupement de commande Pont de Brive	28 160,00 €	
Crèches		
Renouvellement informatique-téléphonie crèche St Etienne	1 500,00 €	
RAR - Travaux de Réhabilitation Crèche St Etienne	3 600,00 €	
Frais d'étude pour travaux crèche	2 400,00 €	
Travaux réhabilitation Crèche St Etienne	316 480.00 €	200 000 €
Divers matériel (porteurs, vélos, chariot ...)	2 185,00 €	1 000€
Petit Poucet - Lave-linge	1 560,00 €	
Mobilier crèche St Etienne suite à travaux	4 600,00 €	
Crèche Monclar : peinture extérieure + boiserie	6 500.00€	
Centre de loisirs		
Tablettes	800,00 €	
Divers 21 (Tapis, banquette...)	2 500,00 €	
Aménagement en mobilier nouveau centre Vaissac	1 500,00 €	
Remplacement portes cassées	3 216.00€	
Collecte des déchets		
RAR - 1 benne	189 751,85 €	
RAR - Containers collecte	30 075,07 €	
SDAN (23) travaux	57 200,00 €	
Urbanisme		
Cartographie SIRAP (possibilité de mutualiser la dépense avec la CCQC)	11 000,00 €	
MSAP Monclar		
Matériel informatique + équipement pour aménagement	7 300.00€	
Tourisme		
Nouvel Office de tourisme - Bruniquel	400 400,00€	130 000,00€
TOTAL	1 661 097 €	443 050€

IV- Les budgets annexes

Ils sont au nombre de 6 : Eau Potable, Assainissement, Service d'Aide à Domicile, Office de tourisme, Zone d'activité de Bioule et Zone d'activité de Nègrepelisse.

A – Les budgets des Zones d'activité

Les budgets des Zones d'activité économique sont considérés comme des budgets de lotissement avec la notion de stock à gérer.

En effet, sont inscrits dans ces budgets les valeurs du stock, c'est-à-dire la valeur des terrains à vendre une fois le prix de cession déterminé. Au fur et à mesure des ventes ce stock est diminué pour arriver à un montant de 0€ une fois toutes les cessions effectuées et permettant donc de clôturer le budget.

Sur l'année 2018 aucune vente n'a été effectuée sur l'une ou l'autre des zones ne faisant pas varier la valeur du stock. Les petits travaux d'entretien courant effectués sur ces parcelles ont été pris en charge par le budget général car elles ne modifient pas la valeur des terrains et le prix de vente. Dans le but d'avoir un regard plus clair sur le patrimoine de ces zones, et notamment en ce qui concerne l'état des réseaux, de la voirie et des espaces verts et afin de déterminer les actions à mener pour leur bonne gestion et leur valorisation, une étude de recensement patrimonial est à envisager à hauteur de 9 000€. Cette somme sera à faire supporter par le Budget Général.

B- L'office de Tourisme - Données prévisionnelles

Section de Fonctionnement –

Dépenses	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
011 - charges à caractère général	5 767 €	12 150 €	7 834,73 €
67 - charges exceptionnelles-		25 000 €	
68- dotations aux amortissements			
022- Dépenses imprévues			
65- Charges de gestion		5 347 €	
	5 766,91 €	42 497 €	7 834,73 €

Recettes	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018
002 - excédent antérieur	17 717 €	14 497 €	14 497,08 €
70 - produits des services - régie	2 547 €	3 000 €	1 451,08 €
7478- Taxe séjour		25 000 €	18 440,30 €
	20 263,99 €	42 497 €	34 388,46 €

Résultat de l'exercice	-3 220,21 €	12 056,65 €
Résultat cumulé	14 497,08 €	26 553,73 €

La mise en place de la nouvelle taxe de séjour sur le territoire intercommunal permet de financer les actions à mener pour la promotion et le développement du tourisme en Quercy Vert-Aveyron. Basée sur l'activité réelle des hébergeurs, elle est supportée, pour chaque nuitée, par les personnes séjournant au sein d'un hébergement touristique et est mise en évidence sur la facturation du séjour. Sa mise en place a permis de générer 18 440€ de recettes sur l'année 2018.

L'ADEFPAT devrait apporter son soutien à la compétence tourisme afin de définir des objectifs à mettre en place. Le cout de ce support est estimé à 1 000€

C – Le Service d'Aide à Domicile

Données prévisionnelles

FONCTIONNEMENT

	<u>BP - Activité tarifiée C.Départemental - PA/PH</u>	<u>CA Activité tarifiée C.Départemental PA/PH</u>	<u>BP -Activité non tarifiée - Famille</u>	<u>CA Activité non tarifiée - Famille</u>	<u>TOTAL BP 2018</u>	<u>CA 2018 TOTAL</u>	<u>CA 2017</u>
Dépenses							
Groupe I - Dépenses exploitation	80 096 €	64 200,94 €	5 400 €	3 575,47 €	85 496 €	67 776,41 €	78 357 €
Groupe II - Dépenses personnel	1 041 526 €	1 007 154,05 €	66 432 €	52 675,52 €	1 107 958 €	1 059 829,57 €	1 039 735 €
Groupe III - Dépenses structure	17 765 €	15 197,85 €	1 421 €	588,61 €	19 186 €	15 786,46 €	14 738 €
TOTAL	1 139 387 €	1 086 552,84 €	73 253 €	56 839,60 €	1 212 640 €	1 143 392,44 €	1 132 829 €
Recettes							
Groupe I - Produit tarification	1 053 991 €	976 648,61 €	65 000 €	62 921,53 €	1 118 991 €	1 039 570,14 €	1 016 667 €
Groupe II - Autres produits	51 341 €	88 015,67 €	3 417 €	1 225,57 €	54 758 €	89 241,24 €	82 628 €
Groupe III - Produits financiers	0 €	30,00 €	0 €	- €	0 €	30,00 €	496 €
TOTAL	1 105 332 €	1 064 694,28 €	68 417 €	64 147,10 €	1 173 749 €	1 128 841,38 €	1 099 791 €
Excédent avant réserve	67 255 €	34 055,00 €	4 836 €	4 836,37 €	72 091 €	38 891,37 €	71 930 €
Réserve de compensation	33 200 €	- €	0 €	- €	33 200 €	- €	0 €
Excédent après réserve	34 055 €	34 055,00 €	4 836 €	4 836,37 €	38 891 €	38 891,37 €	71 930 €
Nombre d'heures	51 067h	47 823h	3 436h	2 897h	54 503h	50 720h	53 978h
Tarification	20,64 €		18,85€ (tarif libre, non conventionné par CD)				
Dépenses	1 139 387 €	1 086 552,84 €	73 253 €	56 839,60 €	1 212 640 €	1 143 392,44 €	1 132 829 €
Recettes	1 139 387 €	1 098 749,28 €	73 253 €	68 983,47 €	1 212 640 €	1 167 732,75 €	1 171 720 €
Résultat de l'exercice hors excédent		- 21 858,56 €		7 307,50 €		- 14 551,06 €	-33 038,26 €
Résultat avec excédent – A reporter		12 196,44 €		12 143,87 €	0 €	24 340,31 €	38 891,37 €

Avec un déficit d'exercice estimé à 14 551€ pour l'année 2018, nous pouvons voir que le déficit s'est légèrement atténué par rapport à 2017 (33 038€ de déficit en 2017). Ce ralentissement peut s'expliquer par le passage au système de tarification avec le Conseil Départemental qui permet une facturation au coût réel de revient du service. Ceci étant, la perte d'heures, elle, n'a cessé de progresser avec environ 3 200 heures en moins entre 2017 et 2018, ce qui explique que notre résultat d'exercice soit encore en déficit et que nous parvenions à clôturer le budget qu'en raison d'un excédent antérieur.

En 2018, un audit externe a été réalisé afin de renouveler l'agrément du service. Ce dernier a mis en avant l'efficacité des mesures qui ont été mises en œuvre, notamment en matière d'assainissement de la gestion budgétaire, mais également l'énergie déployée par l'équipe pour présenter et faire connaître les prestations de ce service intercommunal. Il ressort de ce rapport, qu'à ce jour, ce qui fait défaut au service c'est la difficulté, voire l'impossibilité, à faire augmenter le nombre d'heures réalisé en raison d'une concurrence du secteur privé très forte sur le territoire intercommunal.

Après une première présentation du prévisionnel de budget 2019 au Conseil Communautaire le 5 novembre dernier et après négociation avec les services du Département en charge de la tarification des services d'Aide à Domicile, l'activité Personnes Agées, Personnes Handicapées en 2019 sera facturée au tarif de 21.50€ de l'heure (contre 20.64€ en 2018).

D- L'Assainissement – Données prévisionnelles

Ce budget annexe regroupe l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et l'Assainissement Collectif.

1) Résultat de l'activité du SPANC

	2017	2018
Résultat de l'exercice	23 175,70 €	10 698,90 €
Résultat cumulé	80 583,81 €	78 782,78 €
Affectation de résultat	-12 499,93 €	0,00 €
Excédent après affectation	68 083,88 €	78 782,78 €

Selon ces premières informations chiffrées, nous pouvons observer que le résultat d'exercice est légèrement inférieur à celui de 2017 (10 698€ en 2018 contre 23 175€ en 2017), qui s'explique par le renfort d'un technicien supplémentaire sur cette activité depuis octobre 2018 afin de respecter le calendrier des contrôles des installations à effectuer ; 1 contrôle des installations tous les 10 ans. Aucun changement notable n'est à attendre sur l'année 2019 concernant cette activité.

2) Résultat de l'activité de l'Assainissement Collectif

Section de Fonctionnement

	2017	2018
Résultat de l'exercice	330 930,43 €	414 561,09 €
Résultat cumulé	732 102,70 €	951 127,58 €
Affectation de résultat	-195 536,21 €	-118 003,48 €
Excédent après affectation	536 566,49 €	833 124,10 €

Section d'Investissement

	2017	2018
Résultat de l'exercice	57 442,11 €	81 008,33 €
Résultat cumulé	-170 198,81 €	-89 190,48 €
Solde RAR	-25 337,40 €	-28 813,00 €
Affectation au 1068	-195 536,21 €	-118 003,48 €

Suite au changement de Directeur des Services Techniques (vacance du poste pendant 1 trimestre) et l'absence pour congés maladie de la technicienne eau assainissement, certains programmes de travaux ont été mis en suspens, justifiant le faible montant de dépenses engagées sur l'année 2018.

NATURE DE LA DEPENSE	Réalisées au 31.12.18	Restes à réaliser
Programme 2014	7 000€	13 762€
Programme 2016	8 003€	947€
Bioule – Etude pour la réhabilitation de la Station	1 100€	18 714€
Divers Travaux		24 747€
Cuve de stockage à Nègrepelisse	23 711€	
Modification de l'Aménagement de la STEP de Bruniquel	3 171€	
Remise à la côte	8 651€	
Mise aux normes : matériel de levage, potences	3 210€	
Extension de réseau	8 535€	
TOTAL	63 382 €	58 170€

En terme de recettes, le budget de l'Assainissement a perçu en 2018 le solde de la subvention relative au changement des réseaux pour la nouvelle station de Vaissac, à hauteur de 29 985€.

Pour 2019, plusieurs programmes de travaux sont en cours d'élaboration et seront présentés de manière affinés au moment du budget prévisionnel en avril.

La pérennité de ces projets doit être affinée en fonction de la participation financière qu'il est possible d'espérer des différents partenaires de la collectivité sur ce secteur, tel que l'Agence de l'Eau. En effet, il semblerait que cette dernière ne puisse aujourd'hui apporter son aide financière à hauteur seulement de 10% du montant de travaux d'une réhabilitation de Station d'Epuration.

E- L'Eau Potable – Données prévisionnelles

Section de Fonctionnement

	2017	2018
Résultat de l'exercice	588 519,11 €	509 885,73 €
Résultat cumulé	1 688 220,09 €	1 975 301,99 €
Affectation de résultat	-222 803,83 €	-57 369,26 €
Excédent après affectation	1 465 416,26 €	1 917 932,73 €

Section d'Investissement

	2017	2018
Résultat de l'exercice	-50 016,69 €	78 036,34 €
Résultat cumulé	-52 693,60 €	25 342,74 €
Solde RAR	-170 110,23 €	-82 712,00 €
Affectation au 1068	-222 803,83 €	-57 369,26 €

Les résultats d'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sont positifs (509 885€ en fonctionnement et 78 036€ en investissement) ce qui témoignent d'une bonne santé financière de ce budget et d'une certaine capacité à financer ses investissements sans le recours à l'emprunt (le dernier emprunt contracté par ce budget pour assurer ses dépenses d'investissement date de 2008).

Les différentes dépenses d'investissements réalisées en 2018 sont les suivantes :

NATURE DE LA DEPENSE	Réalisées au 31.12.18	Restes à réaliser
Travaux Exhaure de Naves – DUP PPC + Local	108 322€	28 589€
Remise à la côte d'ouvrage	2 001€	
Rénovation du bâtiment de Véolia	9 295€	2 027€
Extension de réseau	8 739€	5 003€
Usine d'eau	30 336€	14 270€
Divers travaux		2 400€
Démolition château d'eau		24 788€
Réservoir Bourbon		3 150€
Programme 2016		2 484€
TOTAL	158 693€	82 711€

Comme pour l'Assainissement plusieurs projets d'investissements sont en cours d'élaboration pour 2019 et seront présentés au moment de l'adoption du budget primitif.

On peut déjà affirmer que les services techniques, accompagnés du bureau d'étude TPFI, travaillent actuellement au projet de construction de la nouvelle Usine d'Eau Potable afin de répondre aux observations de l'Agence Régionale de Santé en matière de qualité de l'eau sur le territoire. Estimée à 6.4 millions d'euros hors taxes, la capacité de la collectivité à réaliser un tel investissement est très étroitement liée à la participation financière des différents partenaires, tel que l'Agence de l'eau principalement ou bien encore le Conseil Départemental.

Ce dernier a fait savoir qu'il participerait financièrement au projet par le biais d'une subvention en annuité sur 20 ans pour un montant total de 450 000€ (*soit 22 500€ par an*). Sollicitée à plusieurs reprises, l'Agence de l'eau n'a pas encore fixée de manière officielle sa participation au projet mais il semblerait qu'une subvention à hauteur de 50% puisse être espérée en remplissant certaines conditions. Un rendez-vous avec la direction de l'Agence a été demandé à l'initiative de la Communauté de Communes afin de déterminer de façon concrète et pérenne les engagements de celle-ci envers ce projet.

La position de l'Agence de l'Eau quant à sa participation aux nouveaux projets de la Communauté de Communes pose également question par rapport à l'Assainissement. En effet, des études sont en cours quant aux renouvellements de certaines stations d'Epuration du territoire qui deviennent obsolètes ou insuffisantes par rapport au développement de certaines communes. Le financement de ces futurs travaux sera certainement difficile sans le concours financier de l'Agence de l'Eau.